

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	40	34

PRESENTS	28
POUVOIRS	6
ABSENTS	6

Vote Pour :	34
Vote Contre :	0
Abstention :	0

**BUREAU  
SEANCE DU LUNDI 22 MAI 2023**
**Date de la Convocation  
16 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-deux mai à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

**Présents : Mesdames et Messieurs,** Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Marie GRANEL, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Michel MALGOUYRES, Francis MONSARRAT, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs,** Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Alain GLADE à Michelle LAVIT, Nicolas GERAUD à Christophe GOURMANEL, Régine MOULIADE à François JONGBLOET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs,** Thierno BAH, Laurence CRANSAC-VELARINO, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX CADENE, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND

**Secrétaire de séance :** Paul BOULVRAIS

**N°30\_2023DB**

**ACTES : 7.5.3**

**OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 06- Demande de subventions - Mise en conformité des réseaux d'assainissement Tranche 3 Commune de Rabastens**

**Exposé des motifs**

Des travaux de réhabilitation du réseau assainissement et pluvial de Rabastens sont à poursuivre. Ces travaux s'articulent autour de 3 actions majeures :

- 1- réduire les rejets permanents dans le milieu récepteur
- 2- améliorer la compatibilité collecte/dispositif d'épuration et garantir la performance du système d'assainissement en temps de pluie
  - réduction des eaux claires parasites permanentes et semi-permanentes
  - poursuivre la maîtrise de réseau de collecte en obtenant la suppression des surfaces actives suspectes visant à réduire l'impact des eaux pluviales sur le système d'assainissement par temps de pluie.
- 3- élargir la desserte en fonction des besoins du PLU

Certains travaux seront réalisés sur des axes sensibles, il conviendra d'adapter les travaux au contexte (travaux sur route départementale et pont entre Rabastens et Couffouleux).

Une partie de ces travaux visent à déconnecter les évacuations des usagers d'un vieux collecteur pluvial bâti qu'il faudra inspecter pour mieux évaluer les travaux (équipement d'exploration nécessaire, milieu confiné).

Les travaux détaillés ci-dessous résultent de l'étude du schéma directeur d'assainissement réalisé entre 2018 et 2020, en cours de finalisation.

Les travaux se situent à l'adresse suivante :

**Tranche ferme : Réhabilitation des réseaux de collecte d'assainissement et d'eaux pluviales concernant les secteurs suivants, et diagnostic de la voûte :**

- Rue du foirail des moutons
- Promenade des lices jusqu'au rond-point du café du progrès
- Rue Raymond de Toulouse Lautrec
- Secteur rue du cimetière
- Route de Grazac
- Secteur route de Puycheval
- Secteur rue de La Croix Saint Jacques et chemin de la Briqueterie
- Collecteur de transport principal - Place Auger Gaillard

**Tranche optionnelle n°1 : Réhabilitation des réseaux de collecte d'assainissement et d'eaux pluviales concernant les secteurs suivants :**

- Effondrement fond - Place Auger gaillard

**Tranche optionnelle n°2 : Réhabilitation des réseaux de collecte d'assainissement et d'eaux pluviales concernant les secteurs suivants :**

- Rue du pont du murel

**Tranche optionnelle n°3 : Réhabilitation des réseaux de collecte d'assainissement et d'eaux pluviales concernant les secteurs suivants :**

- Secteur rue de la tuilerie

Le Bureau d'étude NALDEO a été mandaté pour le suivi de ces travaux en tant que maître d'œuvre pour un montant de 86 542,00 €.

Il est ainsi proposé de déposer un dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et au Conseil Départemental du Tarn pour le financement des travaux d'assainissement sur ce secteur au titre de leur accompagnement financier en la matière.

**Le Bureau,**

Où cet exposé,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 14 septembre 2020 donnant délégation, au Bureau concernant la validation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'Etat, de la Région et du Département et tout autre cofinanceur,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) emportant transfert obligatoire des compétences Eau et assainissement des communes aux Communautés d'agglomération au 1er janvier 2020,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **approuve** la proposition de solliciter des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil départemental du Tarn pour le financement des travaux d'assainissement à Rabastens,
- **charge** le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer tout document.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le 01 JUIN 2023

- publication - mise en ligne

Le 01 JUIN 2023

et/ou notification

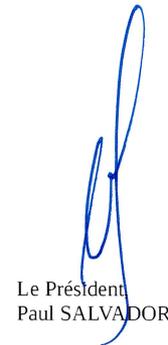
Le

Le Président,  
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



Le Président  
Paul SALVADOR



*Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023



ID : 081-200066124-20230522-30\_2023DB-DE